

Le Rhône au cœur d'un réseau de parcs urbains

Stéphanie Beauchêne
Maison du fleuve Rhône

À l'aune des années 90, le développement urbain commence à s'imprégner de préoccupations environnementales. Cette nouvelle donne se traduit par le mouvement de reconquête des fleuves, et de manière générale par une nouvelle relation ville / nature.

Pour répondre au besoin d'espaces de nature en milieu urbain, plusieurs projets de parcs ont ainsi été imaginés¹ et pour certains, le Rhône en est l'épine dorsale. Ces espaces verts - pour certains en remplacement d'étendues laissées à l'abandon, pour d'autres en remplacement de friches industrielles ou de gigantesques parkings - répondent à l'ambition de renouer le lien entre le fleuve et les territoires adjacents tout en proposant une continuité territoriale.

Ainsi en rive gauche, un chapelet de nouveaux espaces reliés par des voies piétonnes ou cyclables, permet de parler d'un réseau de parcs urbains s'appuyant sur la linéarité du fleuve. De Miribel Jonage à Givors, le fleuve guide l'agencement de la « trame verte métropolitaine », véritable toile d'espaces naturels et agricoles structurée par ses cours d'eau.

Le traitement paysager et esthétique différencié selon les projets dote l'agglomération de nouveaux espaces publics qui procurent un cadre de vie jusqu'alors inédit. Ces projets partagent une même ambition, celle de conjuguer une pluralité d'usages et de constituer des lieux où le vivre ensemble entre les groupes sociaux et ethniques, entre générations, peut s'exprimer. Ils traduisent la volonté actuelle d'offrir aux citoyens des espaces variés où des formes multiples d'appropriation peuvent s'exprimer : valeur sociale (détente et loisir), valeur sportive (activités), valeur environnementale (protection), pédagogique (visite et accueil de groupe), valeur paysagère, s'agencent pour répondre à un enjeu essentiel : doter l'espace urbain, en son cœur, d'espaces de nature accessibles.

La piste cyclable de Miribel à Gerland représente l'une des séquences de la future voie verte Léman-Méditerranée. Elle intègre ainsi la diversité et la singularité du réseau de parcs urbains de l'agglomération lyonnaise au cœur du grand patrimoine rhodanien.

¹ Plans Bleu du Grand Lyon (1991 et 1998) et Schéma directeur Lyon 2010

Le Grand Parc de Miribel-Jonage, un emblème complet

Le Grand Parc de Miribel-Jonage est aujourd'hui le 14^e site touristique français et l'un des parcs de loisirs (gratuit) le plus fréquenté de France. Aux portes de l'agglomération, en amont de Lyon, d'une superficie de 2 200 hectares, 350 ha de plans d'eau, 700 ha de milieux protégés, il accueille 3 500 000 visiteurs par an. Espace complexe, le Grand Parc, représente un lieu vital et stratégique pour l'agglomération tant par sa richesse naturelle et paysagère que par les fonctions qu'il remplit (charte d'objectifs, 1993) :

- Préservation de la ressource en eau potable
- Respect du champ d'expansion des crues
- Valorisation du patrimoine naturel
- Développement des loisirs de plein air

Du moyen-âge jusqu'au début du XXe siècle, le site est utilisé pour des usages agricoles. Vaste zone humide, où le lit mouvant et le tressage que formaient de multiples chenaux, rendent difficile le développement d'autres usages. La canalisation du fleuve, l'urbanisation de l'est lyonnais, la création du Grand Large (réservoir compensateur pour le fonctionnement de l'usine de Cusset) vont progressivement conduire au développement des usages de loisirs, l'apparition des guinguettes, le développement de la baignade. À partir de 1950, la maîtrise du fleuve va permettre d'exploiter les atouts du site : 3000 hectares libres de toute urbanisation aux portes de l'agglomération, une eau souterraine abondante et pure, un cadre favorable aux activités économiques et un paysage agréable.

En 1957, une station de captage d'alimentation en eau potable est installée dans un ancien bras du Rhône et des exploitations de granulats apparaissent en amont, modelant le paysage. Puis est créé, en 1968, le SYMALIM (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Parc Miribel Jonage) qui regroupe les communes riveraines, les villes de Lyon et Villeurbanne et les départements de l'Ain et du Rhône (le Grand Lyon en sera membre à partir de 1994). Le syndicat acquiert progressivement des terrains et engage l'aménagement du site avec l'ouverture au public, en juillet 1976, d'un premier lac de 1500 hectares pour les activités nautiques. Suivront ensuite d'autres équipements sportifs comme un rocher d'escalade (1977), des courts de tennis (1978), un centre d'accueil enfance (1980), une piste cyclable (1982) et un golf de neuf trous (1985). Un centre sportif payant « Planète tonique » propose plus de 20 activités sur une quinzaine d'hectares.

Classé en « zone naturelle inaltérable » en 1992 au Schéma Directeur d'Aménagement de l'agglomération lyonnaise, il devient un parc nature en 1993.

Aujourd'hui considéré comme le poumon vert de l'agglomération et comme un espace récréatif de grande envergure pour les habitants, le Grand Parc est aussi composé de zones à vocation multiples (aménagées, semi-naturelles, naturelles) dont leur gestion s'articule autour d'un enjeu essentiel, celui de la cohabitation entre la base de loisirs et les autres usages.

- Une vingtaine d'exploitations agricoles subsistent sur environ 380 hectares dont 125 hectares irrigués pour des cultures de maïs et d'oléo-protéagineux. La chasse et la pêche sont également pratiquées.
- Le parc comporte huit zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Une restauration hydraulique du site est en cours ainsi que des travaux de génie écologique.
- La vocation pédagogique du lieu est renforcée : le renforcement de sa mission de pédagogie de l'environnement auprès du grand public et l'ouverture du parc à la culture, en conjuguant art et nature sur deux disciplines : les arts vivants et les arts plastiques.
- Des sentiers découverte et d'interprétation sont proposés et la circulation automobile est interdite dans le centre.



De sites en scènes

Le **parc de la Tête d'Or** - le plus ancien parc urbain de l'agglomération - est inauguré en 1857. Le préfet Vaisse souhaitait offrir aux Lyonnais un espace de verdure intégré dans la ville. D'une superficie de 117 hectares, son aménagement a occasionné d'importants travaux de terrassement pour transformer cette zone marécageuse en parc d'agrément : un bras du Rhône fut dévié, permettant ainsi la création d'un lac de 17 hectares. De facture similaire au Bois de Boulogne, la majeure partie du parc est constituée de grandes allées, de vastes pelouses, de bois et sous-bois. Les principes qui ont alors guidé la création du parc reflètent leur temps : l'hygiène, la promenade publique, les loisirs et le calme. Un jardin zoologique, un jardin botanique sur 5 200 m² de serres, plusieurs roseraies et une ferme répondent à la vocation sociale du lieu.

Aujourd'hui encore sa vocation initiale perdure : cet espace de promenade et de détente propose différentes animations pour un public familial : canotage sur le lac, petit train touristique, location de vélos, promenades à poneys, mini-kart, manèges. Joggers et cyclistes figurent parmi les adeptes de ce lieu de plein air. Le parc de la Tête d'Or, dont les petites et grandes serres sont inscrites à l'Inventaire des Monuments Historiques, demeure l'espace public de référence des Lyonnais, un « havre de paix » à l'intérêt historique.

Inauguré en 2000, **le parc de Gerland**, est riverain du Rhône. Il offre une vue dégagée sur la confluence située sur l'autre rive. Sis sur l'emplacement d'anciennes friches industrielles, il répond à une attente sociale forte, celle d'un vaste espace vert dans un quartier en pleine reconversion.

Dans sa version définitive, il occupera une surface de 80 hectares et intégrera dans son enceinte le Stade de Gerland, le Palais des Sports ainsi que la Plaine des jeux. Une première phase d'aménagement de 20 hectares s'est achevée en juillet 2000 et se compose d'une grande pelouse, un vaste terrain de jeux, rendant accessibles les berges du Rhône. Il dispose également d'un jardin linéaire, regroupant 300 espèces de végétaux différents alignés le long d'un canal perpendiculaire au Rhône. Sur 3 hectares, il invite le promeneur à découvrir l'évolution, au fil des saisons, de végétaux cultivés en ligne, comme dans les pépinières de production. Faiblement planté de bosquets et d'arbres, il ménage des coins plus calmes.

Il abrite un skate-park et un centre pédagogique de découverte botanique : la maison des fleurs. Profitant du Plan Lumière (1989), le Parc de Gerland vit aussi la nuit (jusqu'à 22 heures) grâce à un éclairage de la végétation par de la couleur et une installation sonore.

Le parc de la Feysine, ouvert en 2001, est un parc naturel urbain de 55 hectares, situé entre le campus de la Doua et le Rhône, sur la commune de Villeurbanne. Né de la volonté de « relier par une liaison verte le parc de la Tête d'Or et le Grand parc de Miribel Jonage, en longeant le Rhône » (schéma directeur de l'agglomération, 1992), sa conception est porteuse de la philosophie environnementaliste du début des années 90. La proposition paysagère est novatrice, elle répond à la volonté d'une reconquête des espaces naturels et de leur intégration dans l'espace urbain. Plusieurs scènes paysagères se côtoient, des bois (occupant la moitié de la superficie), des prairies, des zones alluviales.

Les infrastructures sont légères ; un chemin de halage en bordure de Rhône, une piste cyclable, un sentier circulaire, des passerelles surélevées (à 6 mètres de hauteur), des sentiers thématiques et balises d'information ; mais pas de parking ni de chemins goudronnés.

Pour suivre au plus près l'évolution du milieu naturel, un plan de gestion de l'environnement est proposé sur la base d'un suivi de l'évolution de la prairie. Mais aussi, le parc est destiné à être un support pédagogique de découverte de l'environnement à l'attention des écoles.

Le parc Demonchy, en rive droite du Rhône, dans le quartier de St Clair, se situe sur une esplanade recouvrant le boulevard périphérique. Il permet un accès direct au Rhône pour ce quartier en mal d'espace vert. Une future passerelle devrait le relier à la Cité Internationale.

Le **réaménagement des berges de la rive gauche du Rhône** est, sans conteste, l'opération urbaine la plus significative des orientations proposées dès le premier Plan Bleu (1991) et réaffirmée dans la version de 1998 : « renouer solidement les fils qui ont toujours relié la ville à ses deux grands cours d'eau ». La requalification des bas-port (jusqu'à réservés au stationnement des véhicules) en un espace public de 60 000 m² constitue un véritable manifeste en faveur d'une agglomération fluviale.

La création d'une promenade paysagère vouée aux déplacements doux permettra une jonction effective, le long du Rhône, sur 5 km entre le parc de la Tête d'Or et celui de Gerland. Piste cyclable, cheminements piétonniers et bandes paysagères seront à terme installés le long des berges. Huit séquences paysagères ont été définies : le végétal primant aux extrémités en continuité avec les parcs urbains, le minéral pour la partie médiane. Le point central, le «Théâtre du Rhône », composé de gradins en pente douce, constitue le cœur de la promenade à hauteur du pont de la Guillotière.

La « métropole nature » s'organise, en grande partie, sur le mode de la linéarité fluviale. Mais, la « trame verte » se poursuit au-delà des parcs urbains du cœur de l'agglomération.

- C'est ainsi qu'au sud de Lyon, sur le périmètre de l'aménagement de Pierre-Bénite, un nouvel espace de nature est apparu. Le secteur des « **îles et îlons du Rhône** » bénéficiant, depuis 1995, d'un vaste programme de réhabilitation hydraulique et environnementale, propose aujourd'hui, à quelques encablures du centre, un milieu humide restauré. Les îlons de Ciselande, de Jaricot et de la Table-Ronde ont été de nouveau creusés et végétalisés. Des sentiers de découverte sur la faune, la flore de ces milieux humides, des circuits pédestres et VTT en font des destinations privilégiées de détente et de promenade au cœur d'une nature « réaménagée ».
- Plus en aval, le Rhône, est aussi une porte d'entrée sur le **Parc Naturel Régional du Pilat**. Le piémont rhodanien, l'une des cinq régions constitutives du Parc Naturel Régional du Pilat, est délimité par le Rhône qui suit la bordure orientale du massif du Pilat, depuis Givors au nord jusqu'à la commune de Saint-Pierre-de-Bœuf, limitrophe de l'Ardèche. Comme tous les PNR, le Pilat a pour mission de protéger le patrimoine naturel et culturel du territoire, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, mais aussi l'accueil, l'information du public.

Et l'avenir : cap sur la Saône

Les 15 dernières années ont fait la part belle aux retrouvailles avec le Rhône. Cette dynamique va se poursuivre et va désormais gagner la Saône.

D'ores et déjà, au cœur du projet Lyon Confluence, **un parc** s'adossera à la Saône à proximité de la place nautique. Cette nouvelle promenade piétonne de nombreux points de rencontre entre la rivière et les futurs quartiers : une esplanade cyclable, des jardins d'eau, des larges rues arborées formeront des espaces qui s'imbriqueront dans un système bleu et vert, pénétrant dans la ville en ramifications et bassins. Une première tranche de 7 hectares, sur les 14 hectares prévus, est envisagée à l'horizon 2008. Un système de parcs évolutifs se tissera en fonction de la construction des îlots.

D'autres projets verront aussi certainement le jour plus à l'amont, comme par exemple, le réaménagement des berges de la Saône à l'occasion de la construction du futur pont Schumann.

Plus que jamais, les conditions matérielles des retrouvailles entre la métropole lyonnaise et ses cours d'eau sont réunies. Et la valorisation de ce patrimoine naturel s'avère propice à la rencontre entre les hommes, quelles que soient leurs origines ou modes de vie, à l'expression d'une nouvelle urbanité dans la métropole lyonnaise.